clip_image001

**COMMUNE D’AURONS**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du mercredi 28 mars 2018**

**L’an deux mille dix-huit, le mercredi 28 mars à 18 h 00,**

**Le Conseil Municipal de la commune d’Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal.**

**Nombre de membres du conseil municipal :** 11 (onze).

**Etaient présents :** M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, M. Jacques CAMPION, Mme Liliane HEUZE, M. Boris FLAUD, Mme Sophie KERNEN, Mme Annie NOGIER, M. Vincent BACHET, M. Max FONTAINE.

**Etait excusée avec pouvoir :** Mme Magali ROBERTdonne pouvoir à M. André BERTERO.

Mme Mélanie GAYDIER donne pouvoir à Mme Liliane HEUZE.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles, L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé en conformité avec l’article L. 2121-15 de ce même code à l’élection pour la présente session d’un secrétaire au sein du Conseil :

À l’unanimité des voix, Mme Annie NOGIER, a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18h05.

\* \* \*

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal présents, de se lever afin de respecter une minute de silence en mémoire des victimes de l’attentat du 23 mars à Trèbes.

1. **Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 31 janvier 2018 ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d’approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2018.

1. **Vote des résultats du compte administratif 2017 ;**

Rapporteur : M Jacques CAMPION ; Monsieur le Maire donne la parole à M Jacques CAMPION afin de présenter le compte administratif 2017. Après avoir écouté les explications de M Jacques CAMPION, et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l’unanimité le report des excédents financiers du Budget 2017 sur le Budget primitif de l’année 2018.

1. **Approbation du compte de gestion 2017 ;**

Rapporteur : Monsieur Jacques CAMPION ; Après avoir entendu les explications de M Jacques CAMPION, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion de l’année 2017.

1. **Vote des taux d’impositions des taxes directes locales pour 2018 ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Mr le Maire propose de maintenir pour l’année 2018, les taux d’imposition communaux appliqués en 2017, il rappelle que ces derniers avaient baissé en 2015 afin de protéger les contribuables Auronais d’une augmentation des taux de la métropole et propose donc, d’appliquer les taux d’imposition suivants :

Taxe d’habitation pour l’année 2018 : 10,08%

Taxe Foncière sur le bâti pour l’année 2018 : 12,03%

Taxe Foncière sur le non bâti pour l’année 2018 : 40,20%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents et représentés, les taux d’imposition proposés par Monsieur le Maire pour l’année 2018.

1. **Vote du budget primitif ;**

Rapporteur : Monsieur Jacques CAMPION ; Après avoir entendu les explications de M Jacques CAMPION, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le budget primitif pour l’année 2018.

1. **Approbation des frais de représentation du Maire pour l’année 2018 ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal ses notes de représentation pour l’année 2017 et demande que soit reconduite la somme attribuée en 2017, soit 1 000 €. Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents et représentés une attribution des frais de représentation du Maire sur l’année 2018 de 1 000 €.

1. **Approbation de l’avenant n° 1 du lot n° 2, (Gros œuvre – maçonnerie) dans le cadre du marché de travaux portant sur l’extension de l’école et de la création d’une médiathèque ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire : Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que pour des raisons particulières, de nouvelles études de sol ont été réalisées. Ces études entraînent un devis supplémentaire sur le gros œuvre pour un montant de 17 675 € HT. Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le devis pour travaux supplémentaires du lot n° 2, pour un montant de 17 635 € HT.

1. **Approbation du tableau prévisionnel des versements effectués auprès des associations locales pour l’année 2018 ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire : Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que pour des raisons de baisse des dotations, il est nécessaire de réduire les aides aux associations que la commune verse chaque année. M le Maire propose que le montant total de ces aides soit fixé à 20 000 €, soit une réduction de 4 000 €. Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le montant des aides aux associations d’un montant global de 20 000 €.

1. **Approbation visant l’achat de parcelles de friches et d’un cabanon de chasse par la commune, situés Fontêtes et Canteperdrix.**

Rapporteur : Monsieur le Maire : Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la mairie a reçu une lettre de M Daniel KURT, époux de Mme Muriel RISTORI, décédée, portant sur son intention de vendre des parcelles de friches et un cabanon, servant depuis de nombreuses années, de local utilisé par les chasseurs de la commune. Que la commune serait intéressée par cette acquisition afin de supprimer les loyers qu’elle avait précédemment à sa charge. Qu’une commission composée de M. le Maire, MM. René BERTOLINA et H. GARCIN, a rencontré M. KURT en mairie. L’opération comprend les parcelles, E17, E18, E19 et E30, situées Fontêtes et Canteperdrix. Cette commission propose à l’intéressé une somme de 38 000 € pour l’ensemble des parcelles et le cabanon, que celui-ci accepte. Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents et représentés, l’acquisition des biens mentionnés appartenant à M. Daniel KURT, pour un montant de 38 000 €.

1. **Approbation des tarifs des concessions 2, 4 et 6 places, au cimetière municipal suite aux nouvelles installations réalisées ainsi que du prix du kit de première inhumation ;**

Délibération ajournée.

1. **Approbation sur l’acquisition de 9 caveaux 6 places, disponibles au cimetière municipal qui sont gérés actuellement par la société GEFAC, pour un montant total de 11 851,78 €. De faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de donner l’autorisation au Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire ;**

Délibération ajournée.

1. **Questions diverses et informations du Maire :**

* Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu’il vient de prendre un arrêté donnant libre choix aux administrés qui le souhaitent de refuser l’installation des compteurs LINKY.
* Prochainement, la Sté FREE, opérateur de réseau, va déployer son réseau sur la commune.
* Travaux d’aménagement du réseau d’eau potable, Bd MERENDOL, Avenue de la Transhumance et Belvédère, réalisés par la Métropole courant 2018.
* Présentation du répertoire électoral unique (REU)

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.**

**La secrétaire de séance Le Maire**

**M Annie NOGIER André BERTERO**